

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Août 2020

L' an 2020 et le 3 Août à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de M GUERRIER PASCAL Maire

**Présents** : M. GUERRIER PASCAL, Maire, Mmes : CAMUEL MELODY, COCATRIX SABINE, GOUIN FLORENCE, LAVERGE SANDRINE, MM : BARRAU NICOLAS, BAZILLE GUILLAUME, CHAUVIN JULIEN, FUCHE JEROME, GUILLE GREGORY, OKSENHENDLER CEDRIC, SALMON HERVE

MME BUESSINGER CELINE (absente excusée)  
MME GAGNAIRE Florence (pouvoir à MME COCATRIX Sabine)  
MME SIMONDIN Françoise ( pouvoir à M BARRAU Nicolas)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 03/08/2020

**Date d'affichage** : 29/07/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 03/08/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : MME COCATRIX SABINE

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Autorisation de demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles - 59  
Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental - 60  
Location logement T2 Gatelles - 61  
Tarif du logement T2 Gatelles - 62  
Rachat d'éléments de cuisine aménagée logement T2 Gatelles - 63

#### **Autorisation de demande de subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles**

**réf : 59**

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimé des travaux d'étude diagnostic et l'intervention d'urgence sur l'église Saint Pierre s'élève à 65 147.25 € H.T et qu'une subvention peut être accordée pour ce dossier.

L'église Saint-Pierre étant inscrite aux monuments historiques, la commune sollicite une demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de 60% soit un montant de 39 088.35 € H.T.

Pour cela un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès de la Direction régionale des affaires culturelles .

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier et déposer auprès de la Direction régionale des affaires culturelles la demande de subvention de l'étude et projet de diagnostic de l'église Saint-Pierre.

déposer auprès de la Direction régionale des affaires culturelles la demande de subvention de l'étude et projet de diagnostic de l'église Saint-Pierre.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- La demande de subvention d'aide de l'Etat sollicitée au titre des monuments historiques.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers.
- L'inscription de l'église Saint-Pierre auprès des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter pour à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

**réf : 60**

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimé des travaux d'étude diagnostic et l'intervention d'urgence sur l'église Saint Pierre s'élève à 65 147.25 € H.T et qu'une subvention peut être accordée pour ce dossier.

L'église Saint-Pierre étant inscrite aux monuments historiques, la commune sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de 25% du reste à charge soit 16 286.81 € .

Pour cela un dossier doit être constitué et une demande déposée par la commune auprès du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à constituer le dossier et déposer auprès du Conseil Départemental la demande de subvention de l'étude et projet de diagnostic de l'église Saint-Pierre.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- La demande de subvention d'aide de l'Etat sollicitée au titre des monuments historiques.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers.
- L'inscription de l'église Saint-Pierre auprès des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter pour à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Location logement T2 Gatelles**

**réf : 61**

M le Maire indique au conseil municipal qu'il souhaite solliciter l'agence immobilière Salmagne à Châteauneuf-en-Thymerais afin de gérer la location le logement T2 à Gatelles.

L'agence immobilière Salmagne sera mandatée pour présenter le logement T2 aux particuliers ainsi que la réalisation de l'état des lieux (entrant-sortant)

Les frais d'honoraires d'agence s'élèveront à 300.00 € pour le logement T2.

Le conseil Municipal a voté pour à l'unanimité de confier la gestion de la location à l'agence immobilière Salmagne à Châteauneuf-en-Thymerais.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Tarif du logement T2 Gatelles**

**réf : 62**

M le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le bail de la location du logement T2 à Gatelles. Le loyer mensuel pour le logement T2 à Gatelles sera fixé à 440.00 €.

Les charges locatives mensuelles incluant la taxe des ordures ménagères et fioul seront fixés à 30.00 € .

La mairie gèrera les livraisons de fioul et les ajustements de facturation de consommation de fioul.

Loyer mensuel de 440 € + 30 € charges locatives soit un montant total de 470.00 € mensuel.

Le conseil Municipal a voté pour à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Rachat d'éléments de cuisine aménagée logement T2 Gatelles**

**réf : 63**

M le Maire propose au conseil municipal le rachat des éléments de cuisine aménagée de M MOREAU Sylvain locataire d'un logement T2 à Gatelles.

M MOREAU Sylvain résiliant son bail de location pour la fin août 2020 a proposé à la mairie de racheter l'ensemble des éléments de cuisine aménagée.

**INVENTAIRE:**

- Un four électrique
- Une hotte
- Une plaque gaz
- Un meuble 5 portes

L'ensemble des éléments de cuisine aménagée seront rachetés par la mairie pour un montant de 500.00 €.

Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 12/08/2020  
Le Maire  
PASCAL GUERRIER

